

INFORMATIONS SANITAIRES

17 février 1995

Vol. 8 - N° 6

Sommaire

Infirmation du diagnostic de maladie de Newcastle en Namibie	19
Peste porcine classique au Bélarus	20

INFIRMATION DU DIAGNOSTIC DE MALADIE DE NEWCASTLE EN NAMIBIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 14 février 1995 du Docteur J.J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, des eaux et du développement rural, Windhoek :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 1^{er} février 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [4], 14).

Date finale de la période du présent rapport : 14 février 1995.

Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : un stress important, associé à la présence de *Chlamydiae*, qui ont été isolées en culture pure, est peut-être à l'origine de cette mortalité inhabituelle. Le Centre collaborateur de l'OIE à Onderstepoort (Afrique du Sud) n'a pas isolé le virus de la maladie de Newcastle.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : les restrictions imposées sur les fermes atteintes ont été levées avec effet immédiat.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE AU BÉLARUS

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 14 février 1995 du Docteur S.N. Shpilevskiy, vétérinaire en chef, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Minsk :

S. R. - 2

Date finale de la période du présent rapport : 24 janvier 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : huit (8).

Identification géographique des nouveaux foyers :

5. circonscription de Borisov, province de Minsk
6. circonscription d'Ouchatchi, province de Vitebsk
7. circonscription de Gorodok, province de Vitebsk
8. circonscription de Gloubokoye, province de Vitebsk.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
5	sui	14 980	3 844	1 859	2 990	0
6	sui	10 900	410	60	0	0
7	sui	28 764	1 642	159	1 410	0
8	sui	13 597	501	90	411	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : foyers n° 5, 6 et 8 : porcelets sevrés ; foyer n° 7 : porcs à l'engrais, porcelets sevrés et non sevrés.

Commentaires relatifs au diagnostic : foyer n° 5 : isolement du virus ; foyers n° 6 et 7 : épreuve d'immunofluorescence ; foyer n° 8 : épreuve d'immunofluorescence et inoculation à des animaux.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : origine inconnue.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : vaccination ; désinfection ; abattage et destruction des animaux atteints ; mesures sanitaires nécessaires.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.